



APPEL À CANDIDATURES POUR L'EXPLOITATION D'UN BAR-RESTAURANT-GITE DE GROUPE ET D'UNE HALTE FLUVIALE

APPEL À CANDIDATURES

Offre à transmettre avant le 11 septembre 2026 à 10h00

Visite obligatoire du site [sur rendez-vous](#) pour déposer un dossier

Cahier des charges disponibles sur le site internet de la ville de Baume les Dames :
www.baumelesdames.org



La Ville de Baume les Dames lance un appel à candidature pour confier l'exploitation et la gestion du gîte de groupe et du bar-restaurant « La Capitainerie » situé Quai du Canal à Baume les Dames. L'occupant sera également chargé de la gestion de la halte fluviale.

Le souhait de la collectivité est de poursuivre l'activité du gîte de groupe et du bar-restaurant (restauration sur place et/ou à emporter).

Le cahier des charges est disponible sur le site de la ville : <https://www.baumelesdames.org/marches-publics.html>

Offres à transmettre avant le 11 septembre 2026 à 10h00.

Éligibilité des Candidats

- Peuvent participer à cet appel à candidatures :
 - Les personnes physiques (chefs d'entreprise, artisans, cuisiniers indépendants).
 - Les personnes morales (sociétés, associations, coopératives).
- Exclusions
 - Les candidats ayant fait l'objet d'une condamnation pour fraude, travail dissimulé, ou non-respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Les caractéristiques de l'établissement

Situé 25 Quai du Canal, le gîte de groupe est doté d'une capacité de 30 couchages dont 12 couchages en dortoirs. Les 2 dortoirs situés au R+2 sont équipés d'une kitchenette. Le rez-de-chaussée du bâtiment regroupe la salle de restauration d'une capacité de 60 couverts, le bar avec licence IV, une cuisine équipée, des sanitaires et une terrasse.

Il est indiqué ici qu'en cas de réservation du gîte, et sans qu'il n'existe de minimum de réservation requis, le PRENEUR s'oblige à maintenir la nuit un membre du personnel formé à la sécurité incendie dans les locaux.

La halte fluviale comporte 16 bollards équipés de bornes distributives de fluides. Le quai a un linéaire droit d'une longueur totale de 312 mètres. Le plan d'eau mis à disposition supporte une surface maximale de 1 560 m². L'exploitant aura la charge de l'encaissement des amarrages de bateaux.

Les conditions d'exploitation

La commune privilégie la conclusion d'un bail commercial de type 3/6/9 pour l'exploitation des activités de bar, restaurant, gîte de groupe et halte fluviale, afin de garantir la stabilité et la pérennité du projet. Une option d'achat pourra également être envisagée.

Aucun changement de nature de l'activité ne sera accepté par la Commune.

Dans le cas du bail commercial, le loyer mensuel minimal applicable est de 1 500€ HT.

Autres redevances :

- redevance annuelle de la halte fluviale : 5 572€ (en 2026) / 12 mois (mais encaissement des taxes de séjour et des taxes d'amarrages au profit de l'exploitant)
- licence IV : 500€ HT par an.

Comment candidater ?

Les candidats devront déposer un dossier composé des différents documents demandés dans le cahier des charges joint, dont notamment une note expliquant comment leur projet répondra aux attentes de la municipalité.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être :

- Soit envoyés en recommandé avec accusé de réception ou déposés (contre récépissé) à l'adresse indiquée ci-après :

Mairie
Service Commande Publique
3 place de la République
25110 BAUME LES DAMES

- Soit transmis sous format numérique dématérialisé, aux adresses suivantes :
directionressources@baumelesdames.org

Le candidat devra s'assurer de la bonne réception de son mail en temps et heure.

Certains candidats peuvent être auditionnés pour le choix définitif.

Le calendrier de l'appel à candidature

- Dépôt des dossiers jusqu'au **11 septembre 2026 à 10h00**
- Entretien avec les candidats retenus sur dossier : automne 2026
- Prise d'effet du bail possible à partir du 15 novembre 2026